

COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice terminé le 30 juin 2014



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil des commissaires de la
Commission scolaire Pierre-Neveu

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU portant la signature électronique : 9156191243, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2014, l'état des résultats, l'état des surplus (déficits) accumulés, l'état de la variation des actifs financiers nets (dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, les renseignements complémentaires aux états financiers inscrits aux pages 7 à 260 (à l'exception des pages 190 et 191) ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de la commission scolaire portant sur la préparation des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la commission scolaire. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.



Fondement de l'opinion avec réserve

Ainsi qu'exigé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), entré en vigueur le 14 juin 2013, la commission scolaire n'a pas comptabilisé, au 30 juin 2014 et 2013, à l'état des résultats et à l'état de la situation financière, des paiements de transfert pluriannuels devant être versés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à l'égard de différents programmes d'aide concernant la construction ou l'acquisition d'immobilisations financées ou devant être financées par emprunts pour lesquels les travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (chapitre SP3410 du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions par le bénéficiaire lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement cédant à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité. Les incidences de cette dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public n'ont pu être déterminées.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe de fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers, portant la signature électronique 9156191243, donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU au 30 juin 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de la dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l.*¹

Comptables professionnels agréés

Rivière-Rouge
le 29 septembre 2014

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A103888



État de la situation financière

au 30 juin 2014

	A	B	C	D	
	2014	2013	Variation \$	Variation %	
ACTIFS FINANCIERS					
01100	Encaisse (Découvert bancaire) (page 20)	391 450.35	388 671.53	2 778.82	1%
01190	Placements temporaires (page 20)	0.00	0.00	0.00	0%
01200	Subvention de fonctionnement à recevoir (pages 21 et 22)	7 202 907.92	8 984 900.38	-1 781 992.46	-20%
01400	Subvention à recevoir affectée à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 21)	809 826.00	978 215.00	-168 389.00	-17%
01480	Subvention à recevoir - Financement (page 22)	14 750 996.96	14 795 991.51	-44 994.55	0%
01300	Taxe scolaire à recevoir	716 009.84	525 572.89	190 436.95	36%
01500	Débiteurs (page 23)	1 216 766.03	779 867.83	436 898.20	56%
01600	Stocks destinés à la revente	0.00	0.00	0.00	0%
01700	Placements de portefeuille et prêts (page 24)	0.00	0.00	0.00	0%
01450	Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 24)	0.00	0.00	0.00	0%
01990	Autres actifs (page 26)	0.00	0.00	0.00	0%
00000	TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	25 087 957.10	26 453 219.14	-1 365 262.04	-5%
PASSIFS					
03100	Emprunts temporaires (page 30)	700 000.00	1 000 000.00	-300 000.00	-30%
03500	Créditeurs et frais courus à payer (page 31)	6 254 967.14	6 329 643.66	-74 676.52	-1%
03450	Subvention d'investissement reportée (CS à statut particulier) (page 32)	0.00	0.00	0.00	0%
03460	Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 32)	1 809 486.25	1 785 642.51	23 843.74	1%
03400	Revenus perçus d'avance (page 33)	80 449.64	107 884.55	-27 434.91	-25%
03600	Provision pour avantages sociaux (page 34)	3 135 122.48	2 970 449.72	164 672.76	6%
03700	Dettes à long terme à la charge de la CS (page 35)	441 336.35	490 303.82	-48 967.47	-10%
03750	Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 35)	49 462 743.10	47 343 353.75	2 119 389.35	4%
03250	Passif environnemental (page 36)	330 000.00	330 000.00	0.00	0%
03800	Autres passifs (page 36)	89 979.00	181 591.00	-91 612.00	-50%
00010	TOTAL DES PASSIFS	62 304 083.96	60 538 869.01	1 765 214.95	3%
00020	ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	-37 216 126.86	-34 085 649.87	-3 130 476.99	9%
ACTIFS NON FINANCIERS					
01800	Immobilisations corporelles (page 40)	44 370 489.34	41 619 782.06	2 750 707.28	7%
01970	Stocks de fournitures	210 349.08	205 575.38	4 773.70	2%
01900	Frais payés d'avance (page 49)	89 470.97	135 479.59	-46 008.62	-34%
00030	TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	44 670 309.39	41 960 837.03	2 709 472.36	6%
03900	SURPLUS (DÉFICITS) ACCUMULÉS	7 454 182.53	7 875 187.16	-421 004.63	-5%

État des résultats

Exercice terminé le 30 juin 2014

	A	B	C	D	E	
	Budget	Résultats	Résultats	Variation	Variation	
	2014	réels	réels	\$	%	
	2014	2014	2013			
REVENUS						
00010	Subvention de fonctionnement du MELS (page 50)	51 044 634	53 430 679.59	54 291 363.27	-860 683.68	-2%
00020	Subvention d'investissement (CS à statut particulier) (page 51)	0	0.00	0.00	0.00	0%
00030	Autres subventions et contributions (page 52)	392 117	521 385.54	685 667.00	-164 281.46	-24%
00040	Taxe scolaire (page 53)	9 442 106	9 583 922.87	7 521 234.08	2 062 688.79	27%
00050	Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours (page 54)	234 900	397 816.03	298 594.33	99 221.70	33%
980	Ventes de biens et services (page 55)	2 725 415	3 758 307.42	3 234 806.09	523 501.33	16%
00060	Revenus divers (page 56)	382 513	803 081.05	1 098 660.60	-295 579.55	-27%
966	Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 32)	151 311	163 170.87	158 720.26	4 450.61	3%
00000	Total des revenus	64 372 996	68 658 363.37	67 289 045.63	1 369 317.74	2%
DÉPENSES						
10000	Activités d'enseignement et de formation (page 81)	31 212 309	32 589 973.43	32 171 376.71	418 596.72	1%
20000	Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (page 82)	14 708 276	16 116 919.64	14 801 806.50	1 315 113.14	9%
30000	Services d'appoint (page 83)	7 509 101	8 015 278.09	7 657 473.75	357 804.34	5%
50000	Activités administratives (page 84)	3 051 116	3 067 590.76	2 898 698.03	168 892.73	6%
60000	Activités relatives aux biens meubles et immeubles (page 85)	6 576 044	7 148 821.62	6 445 779.09	703 042.53	11%
70000	Activités connexes (page 86)	1 623 072	2 141 522.70	2 742 651.68	-601 128.98	-22%
964	Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (pages 100 et 101)	0	-738.24	43.58	-781.82	-1794%
00100	Total des dépenses	64 679 918	69 079 368.00	66 717 829.34	2 361 538.66	4%
00200	SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	-306 922	-421 004.63	571 216.29	-992 220.92	-174%

État des surplus (déficits) accumulés

Exercice terminé le 30 juin 2014

	A	B
	2014	2013
00010 SURPLUS (DÉFICITS) ACCUMULÉS AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS	7 875 187.16	7 303 970.87
00020 Redressements affectant les exercices antérieurs (page 120)	0.00	0.00
00030 Solde redressé	7 875 187.16	7 303 970.87
00040 Surplus (déficit) de l'exercice (page 3)	-421 004.63	571 216.29
90000 SURPLUS (DÉFICITS) ACCUMULÉS À LA FIN	7 454 182.53	7 875 187.16

État de la variation des actifs financiers nets (dette nette)

Exercice terminé le 30 juin 2014

	A Budget 2014	B Résultats réels 2014	C Résultats réels 2013
00010 ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT	3 595 342	-34 085 649.87	-32 661 084.35
00020 Redressements affectant les exercices antérieurs (page 120)	0	0.00	0.00
00000 SOLDE REDRESSÉ	3 595 342	-34 085 649.87	-32 661 084.35
00030 Surplus (déficit) de l'exercice (page 3)	-306 922	-421 004.63	571 216.29
Variation due aux immobilisations corporelles			
00110 Acquisitions d'immobilisations corporelles (pages 41 et 42)	-5 421 854	-5 778 644.82	-4 819 548.06
00115 Acquisitions d'immobilisations corporelles d'une entité du périmètre comptable (pages 41, 42 et 43)	0	0.00	0.00
00120 Amortissement des immobilisations corporelles (page 43)	3 037 204	3 017 982.95	2 840 208.99
00130 Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (page 100)	0	-738.24	43.58
00140 Produits de disposition d'immobilisations corporelles (page 100)	0	10 692.83	7 823.03
00150 Réductions de valeur d'immobilisations corporelles (page 85)	0	0.00	0.00
00160 Transfert d'immobilisations dans les immobilisations destinées à être vendues (page 101)	0	0.00	0.00
00100 Total de la variation due aux immobilisations corporelles	-2 384 650	-2 750 707.28	-1 971 472.46
00200 Variation due aux stocks et aux frais payés d'avance	0	41 234.92	-24 309.35
00300 AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	-2 691 572	-3 130 476.99	-1 424 565.52
90000 ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN DE L'EXERCICE	903 770	-37 216 126.86	-34 085 649.87

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 30 juin 2014

	A 2014	B 2013
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
00010 Surplus (déficit) de l'exercice (page 3)	-421 004.63	571 216.29
Éléments n'affectant pas les liquidités		
00020 Créances douteuses	51 882.79	16 001.61
00030 Provisions liées aux placements	0.00	0.00
00040 Provision pour avantages sociaux futurs	164 672.76	-110 583.35
00050 Stocks et frais payés d'avance	41 234.92	-21 849.27
00060 Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	-163 170.87	-158 720.26
00070 Amortissement des frais reportés liés aux dettes	42 980.05	39 594.19
00080 Amortissement et réductions de valeur des immobilisations corporelles	3 017 982.95	2 840 208.99
00090 Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (page 3)	-738.24	43.58
00100 Perte (gain) sur disposition de placements (page 56)	0.00	0.00
00110 Variation des actifs financiers et passifs reliés au fonctionnement	1 309 449.25	-902 121.49
00120 Autres éléments hors trésorerie	0.00	
00121 Terrains reçus à titre gratuit	0.00	
00122 Réservé au Ministère	0.00	
00000 LIQUIDITÉS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	4 043 298.98	2 273 790.29
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
00210 Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	-5 778 644.82	-4 819 548.06
00220 Produits de disposition d'immobilisations corporelles	10 692.83	7 823.03
00230 Sorties de fonds pour l'acquisition de placements de portefeuille et prêts	0.00	0.00
00240 Produits de disposition de placements de portefeuille et prêts	0.00	0.00
00250 Transfert d'immobilisations dans les immobilisations destinées à être vendues (sauf celles transférées à une entité du périmètre comptable)	0.00	0.00
00200 LIQUIDITÉS (PROVENANT DES) UTILISÉES POUR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-5 767 951.99	-4 811 725.03
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
00310 Utilisation du fonds d'amortissement afférent aux dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	0.00	0.00
00320 Produits provenant de l'émission de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	7 126 788.30	5 478 906.49
00330 Remboursement de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	-5 050 389.00	-2 828 000.00
00340 Produits provenant de l'émission de dettes à la charge de la CS	0.00	0.00
00350 Remboursement de dettes à la charge de la CS	-48 967.47	-46 392.24
00360 Variation des emprunts temporaires non reliés aux immobilisations corporelles	-300 000.00	200 000.00
00370 Produits provenant de l'émission d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	0.00	0.00
00380 Remboursement d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	0.00	0.00
00300 LIQUIDITÉS (PROVENANT DES) UTILISÉES POUR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	1 727 431.83	2 804 514.25
00400 AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	2 778.82	266 579.51
00510 Liquidités au début de l'exercice	388 671.53	122 092.02
90000 LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	391 450.35	388 671.53

Actifs financiers nets (dette nette) exempts d'un financement du MELS ou d'un autre partenaire

30 juin 2014

	A 2014	B 2013
00010 TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE) (page 2)	-37 216 126.86	-34 086 649.87
Actifs financiers financés par le MELS ou un autre partenaire		
00110 Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 24)	0.00	0.00
00120 Subvention à recevoir - Financement (page 22)	17 397 853.45	17 442 848.00
00140 Subvention d'investissement à recevoir (CS à statut particulier) (page 21)	0.00	0.00
00100 Total des actifs financiers financés par le MELS	17 397 853.45	17 442 848.00
Passifs financés par le MELS ou un autre partenaire		
00210 Solde des allocations d'investissement à financer à long terme (page 300)	5 343 313.85	4 590 480.72
00220 Provision pour avantages sociaux financée par le MELS (page 22)	2 646 856.49	2 646 856.49
00230 Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (pages 35, 36 et 26)	49 462 743.10	47 343 353.75
00240 Passif environnemental assumé par le MELS (page 36)	330 000.00	330 000.00
00200 Total des passifs financés par le MELS	57 782 913.44	54 910 690.96
Revenus reportés affectés aux immobilisations corporelles		
00310 Subvention d'investissement reportée (CS à statut particulier) (page 32)	0.00	0.00
00320 Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 32)	1 809 486.25	1 785 642.51
00300 Total des revenus reportés affectés aux immobilisations corporelles	1 809 486.25	1 785 642.51
90000 TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) EXEMPTS D'UN FINANCEMENT MELS OU D'UN PARTENAIRE	4 978 419.38	5 167 835.60

Détails des revenus et dépenses liés au fonctionnement et à l'investissement

Exercice terminé le 30 juin 2014

	Exercice terminé le 30 juin 2014			Exercice terminé le 30 juin 2013			
	A Fonctionnement	B Investissement	C = A + B Total	D Fonctionnement	E Investissement	F = D + E Total	
REVENUS							
00010	Subvention de fonctionnement du MELS (page 50)	50 453 674.14	2 977 005.45	53 430 679.59	51 676 460.22	2 614 903.05	54 291 363.27
00020	Subvention d'investissement (CS à statut particulier) (page 51)		0.00	0.00		0.00	0.00
00030	Autres subventions et contributions (page 52)	521 385.54		521 385.54	685 667.00		685 667.00
00040	Taxe scolaire (page 53)	9 583 922.87		9 583 922.87	7 521 234.08		7 521 234.08
00050	Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours (page 54)	397 816.03		397 816.03	298 594.33		298 594.33
980	Ventes de biens et services (page 55)	3 758 307.42	0.00	3 758 307.42	3 234 806.09	0.00	3 234 806.09
00060	Revenus divers (page 56)	803 081.05	0.00	803 081.05	1 098 660.60	0.00	1 098 660.60
966	Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 32)		163 170.87	163 170.87		158 720.26	158 720.26
00100	Total des revenus	65 518 187.05	3 140 176.32	68 658 363.37	64 515 422.32	2 773 623.31	67 289 045.63
DÉPENSES							
10000	Activités d'enseignement et de formation (page 81)	32 514 217.39	75 756.04	32 589 973.43	32 117 978.76	53 397.95	32 171 376.71
20000	Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (page 82)	16 077 900.23	39 019.41	16 116 919.64	14 773 520.38	28 286.12	14 801 806.50
30000	Services d'appoint (page 83)	8 003 479.78	11 798.31	8 015 278.09	7 640 925.56	16 548.19	7 657 473.75
50000	Activités administratives (page 84)	3 059 956.28	7 634.48	3 067 590.76	2 885 527.95	13 170.08	2 898 698.03
60000	Activités relatives aux biens meubles et immeubles (page 85)	4 120 292.47	3 028 529.15	7 148 821.62	3 596 175.50	2 849 603.59	6 445 779.09
70000	Activités connexes (page 86)	2 037 934.87	103 587.83	2 141 522.70	2 645 307.97	97 343.71	2 742 651.68
964	Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (pages 100 et 101)		-738.24	-738.24		43.58	43.58
00200	Total des dépenses	65 813 781.02	3 265 586.98	69 079 368.00	63 659 436.12	3 058 393.22	66 717 829.34
00300	SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	-295 593.97	-125 410.66	-421 004.63	855 986.20	-284 769.91	571 216.29

COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2014

1. STATUTS CONSTITUTIFS

La commission scolaire est constituée en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3). La commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la commission scolaire utilise prioritairement le manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Estimations comptables

La préparation des états financiers de la commission scolaire par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs et le passif environnemental. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Actifs financiers

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une dépréciation des comptes clients. La variation annuelle de cette provision est imputée aux dépenses.



COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2014

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Passifs

Subvention d'investissement reportée et contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles

La subvention d'investissement et les contributions reçues affectées aux acquisitions d'immobilisations amortissables sont reportées et virées aux résultats selon la même méthode et les mêmes durées que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Régime de retraite

Les membres du personnel de la commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la période de la commission scolaire, envers ces régimes gouvernementaux, sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) gagnés par les employés de la commission scolaire sont comptabilisées au coût ou au coût après amortissement à titre de passif. La variation de l'exercice de la provision est portée aux dépenses.



COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2014

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme.

Passif environnemental

Les obligations découlant de la réhabilitation de terrains contaminés sous la responsabilité de la commission scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif environnemental dès que la contamination survient ou dès que la commission scolaire en est informée. Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des terrains contaminés. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signifié qu'il assumera les coûts découlant de la réhabilitation de terrains contaminés existants au 31 mars 2008 et inventoriés au 31 mars 2011, de même que les variations de ces passifs au 31 mars 2014. La commission scolaire est donc en mesure de constater un compte à recevoir provenant du gouvernement du Québec afin de compenser les coûts liés à ce passif environnemental. Tout passif constaté après le 31 mars 2011 pour des terrains non inventoriés à cette date est pris en charge par la commission scolaire et inscrit à ses résultats dans l'exercice concerné.

Actifs non financiers

Immobilisations

Les immobilisations sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de service.



COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2014

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations (suite)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Aménagements de terrains	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	15 à 50 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires - achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Développement informatique	5 ans
Réseaux de télécommunication	20 ans

Le coût des immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements exigibles.

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition. En contrepartie, la juste valeur de l'immobilisation amortissable acquise par donation ou pour une valeur symbolique est comptabilisée au passif à titre de revenu reporté, lequel est amorti et viré graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées. Pour ce qui est des terrains, la commission scolaire comptabilise la contrepartie dans les résultats à titre de produit de l'exercice.



COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2014

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations (suite)

Les sommes reçues d'organismes sont comptabilisées au passif à titre de revenus reportés et virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées. Toutefois, les contributions reçues pour l'achat de terrains sont constatées aux revenus dans l'année d'acquisition.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur. Cette dépréciation doit être imputée aux résultats de l'exercice au cours duquel elle est déterminée. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices. Ces stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

Instruments financiers

Au 1er avril 2012 est entrée en vigueur la norme comptable de l'ICCA pour le secteur public SP3450 Instruments financiers. Son application implique l'évaluation à leur juste valeur des instruments financiers dérivés et des placements de portefeuille composés d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif. La variation de la période des justes valeurs de ces instruments financiers engendre des gains et pertes non réalisés qui doivent être présentés dans un nouvel état financier, appelé État des gains et des pertes de réévaluation, jusqu'à leur décomptabilisation par extinction ou par revente.



COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2014

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

En vertu de la Loi sur l'instruction publique, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport détermine le format du rapport financier applicable aux commissions scolaires. Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2014, le Ministère a convenu de ne pas inclure le nouvel état financier requis puisqu'il estime peu ou non probable qu'une commission scolaire détienne des instruments financiers devant être évalués à la juste valeur considérant les limitations imposées par la Loi sur l'instruction publique en ce sens.

La Commission scolaire ne détient pas au 30 juin 2014 et n'a pas détenu au cours de la période d'instruments financiers devant être évalués à la juste valeur et par conséquent, il n'y a pas de gain ou de perte de réévaluation.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Les revenus de subventions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sont constatés dans l'exercice où elles sont dûment autorisées par le Ministère soit lors du vote annuel des crédits et où la Commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de cet exercice.

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés lors du dépôt du rôle de perception et les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

Dépenses

Les dépenses comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non, et l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice.



COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2014

3. TAXES SCOLAIRES À RECEVOIR

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Exercice 2013-2014	510 805 \$	- \$
Exercice 2012-2013	92 734	363 219
Exercice 2011-2012	18 550	81 285
Exercice 2010-2011	5 804	12 563
Exercice 2009-2010 et antérieurs	21 947	25 131
Intérêts à recevoir	93 921	68 506
Dépréciation des comptes clients	(27 751)	(25 131)
	<u>716 010 \$</u>	<u>525 573 \$</u>

4. EMPRUNTS TEMPORAIRES

L'emprunt bancaire et les acceptations bancaires sont autorisés mensuellement par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. L'ouverture de crédit autorisé au 30 juin 2014 est de 14 567 144 \$. L'emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel et est garanti par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. L'acceptation bancaire, échéant le 15 juillet 2014, porte intérêt à un taux de 1,53 % et est garantie par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.



COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2014

5. AVANTAGES SOCIAUX

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur. Ce programme permet à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées.

	2014				2013
	Congés de maladie	Vacances	Heures supplé- mentaires	Assurance- traitement et autres avantages sociaux futurs	Total
Solde au début	755 617 \$	1 455 344 \$	36 204 \$	273 439 \$	2 520 604 \$
Dépenses de l'exercice	811 727	1 438 850	41 582	1 201 672	3 493 831
Montants versés au cours de l'exercice	(773 943)	(1 328 540)	(31 190)	(1 225 975)	(3 359 648)
Solde à la fin	793 401 \$	1 565 654 \$	46 596 \$	249 136 \$	2 654 787 \$



COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2014

6. DETTES À LONG TERME À LA CHARGE DE LA COMMISSION SCOLAIRE

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Contrat de location d'équipement de bureau, d'un montant total de 14 554 \$, remboursable par mensualités de 300 \$ incluant les intérêts calculés au taux de 8,65 %, venant à échéance en avril 2016	6 592 \$	10 188 \$
Intérêts inclus dans les versements	<u>516</u>	<u>1 181</u>
	6 076	9 007
Emprunt, d'un montant original de 525 000 \$, remboursable par annualités de 64 766 \$ incluant les intérêts au taux de 3,94 %, jusqu'à l'échéance en avril 2022	<u>435 260</u>	<u>481 297</u>
	<u>441 336 \$</u>	<u>490 304 \$</u>

Les remboursements en capital de la dette à long terme et les paiements minimums exigibles en vertu du contrat de location-acquisition à effectuer durant les prochains exercices sont les suivants :

<u>Dette à long terme</u>	<u>Location-acquisition</u>
2015 - 47 280 \$	2015 - 3 596 \$
2016 - 49 177 \$	2016 - 2 996 \$
2017 - 51 150 \$	
2018 - 53 203 \$	
2019 - 55 337 \$	



COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2014

7. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Emprunt remboursé au cours de l'exercice	- \$	2 079 000 \$
Emprunt, d'un montant original de 1 994 000 \$, remboursable par annualités de 110 000 \$, plus les intérêts au taux de 2,0943 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 1 664 000 \$ à l'échéance en décembre 2018	1 994 000	-
Emprunt, d'un montant original de 5 175 000 \$, remboursable par annualités de 207 000 \$, plus les intérêts au taux de 3,1557 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 3 312 000 \$ à l'échéance en septembre 2023	5 175 000	-
Emprunts, d'un montant original de 668 215 \$, remboursables par annualités de 71 188 \$ incluant les intérêts au taux de 2,963 %, venant à échéance en octobre 2022	609 826	668 215
Emprunt, d'un montant original de 4 842 000 \$, remboursable par annualités de 194 000 \$, plus les intérêts au taux de 2,437 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 3 678 000 \$ à l'échéance en décembre 2019	4 648 000	4 842 000
Emprunt, d'un montant original de 17 300 000 \$, remboursable par annualités de 946 000 \$, plus les intérêts au taux de 4,138 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 11 624 000 \$ à l'échéance en décembre 2015	12 570 000	13 516 000
Emprunt, d'un montant original de 9 326 000 \$, remboursable par annualités de 373 000 \$, plus les intérêts au taux de 3,07 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 7 461 000 \$ à l'échéance en décembre 2017	<u>8 580 000</u>	<u>8 953 000</u>
À reporter	33 576 826	30 058 215



COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2014

7. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION (suite)	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Reporté	33 576 826 \$	30 058 215 \$
Emprunt, d'un montant original de 1 400 000 \$, remboursable par annualités de 200 000 \$, plus les intérêts au taux de 4,068 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 200 000 \$ à l'échéance en juin 2016	400 000	600 000
Emprunt, d'un montant original de 12 800 000 \$, remboursable par annualités de 764 000 \$, plus les intérêts au taux de 1,9068 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 9 744 000 \$ à l'échéance en avril 2017	11 272 000	12 036 000
Emprunt, d'un montant original de 5 238 000 \$, remboursable par annualités de 436 000 \$, plus les intérêts au taux de 2,11 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 3 494 000 \$ à l'échéance en avril 2017	<u>4 366 000</u>	<u>4 802 000</u>
	<u>49 614 826 \$</u>	<u>47 496 215 \$</u>

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2015	-	3 180 119 \$
2016	-	13 969 900 \$
2017	-	14 185 734 \$
2018	-	8 037 623 \$
2019	-	2 132 567 \$



COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2014

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail des immobilisations corporelles est présenté à la page 40 du rapport financier.

Le total des immobilisations corporelles inclut :

- des immobilisations corporelles pour 288 170 \$ (2013 – 482 550 \$) de biens en cours de construction, en développement ou en mise en valeur, soit 152 582 \$ (2013 – 169 734 \$) pour des aménagements de terrains et 135 588 \$ (2013 – 312 816 \$) pour des améliorations et transformations majeures. Aucun amortissement n'est pris sur ces immobilisations;
- une immobilisation louée en vertu d'un contrat de location-acquisition pour 13 584 \$ (2013 – 13 584 \$), soit pour du matériel et équipement. Le montant d'amortissement cumulé lié à cette immobilisation est de 8 376 \$ (2013 – 5 660 \$).

Au 30 juin 2014, le poste *Créditeurs et frais courus à payer* inclut un montant de 81 575 \$ (2013 – 327 056 \$) afférent à l'acquisition d'immobilisations corporelles.



COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2014

9. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

La commission scolaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2014.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la commission scolaire est principalement attribuable à ses comptes à recevoir des usagers. Afin de réduire son risque de crédit, la commission scolaire analyse régulièrement le solde de ses comptes à recevoir des usagers et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

La valeur comptable des principaux actifs de la commission scolaire représente l'exposition maximale de la commission scolaire au risque de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la commission scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La commission scolaire est exposée à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et frais courus à payer, les provisions pour avantages sociaux et ses dettes à long terme. Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de la commission scolaire au 30 juin 2014 se détaillent comme suit :



COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2014

9. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité (suite)

	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts temporaires	700 000 \$	- \$	- \$	- \$	700 000 \$
Créditeurs et frais courus à payer	6 082 636 \$	156 668 \$	15 663 \$	- \$	6 254 967 \$
Dettes à long terme	3 230 594 \$	36 349 668 \$	6 200 030 \$	4 275 870 \$	50 056 162 \$
Provision pour avantages sociaux	2 440 422 \$	89 434 \$	39 302 \$	565 964 \$	3 135 122 \$

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Compte tenu de la nature de ses activités, la commission scolaire est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la commission scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable, à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les acceptations bancaires et les dettes à long terme. L'instrument financier à taux variable est la marge de crédit.



COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2014

9. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt (suite)

Les instruments financiers portant intérêt à taux fixe n'exposent pas la commission scolaire à des risques importants de fluctuation de taux étant donné que la commission scolaire prévoit rembourser ses acceptations bancaires et dettes à long terme selon les échéanciers prévus. Pour les instruments financiers à taux variable, chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêts sur le solde de fin d'exercice ne peut être déterminée, car le solde de la marge de crédit au 30 juin 2014 est nul.

Juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur des instruments financiers dont l'échéance est à court terme se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance.

La juste valeur des emprunts à taux fixe correspond approximativement à sa valeur comptable puisque les taux d'intérêt applicables en vertu des accords de financement actuels sont comparables à ceux offerts sur le marché.



COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2014

10. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses opérations, la commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

La commission scolaire est liée par des contrats de location, de service, d'approvisionnement et de construction non résiliables représentant des engagements de 6 343 601 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq (5) prochains exercices sont les suivants :

2015	-	5 470 361 \$
2016	-	357 712 \$
2017	-	193 216 \$
2018	-	127 779 \$
2019	-	103 363 \$

La commission scolaire a signé des contrats d'une durée de cinq (5) ans pour le transport scolaire. Ces contrats représentent un engagement total de 4 764 265 \$, incluant les taxes applicables pour l'exercice 2014-2015 (2013-2014 – 4 714 629 \$). Pour les exercices 2015-2016 et 2016-2017, l'engagement 2012-2013 sera indexé annuellement selon le taux de l'indice des prix à la consommation qui se situe actuellement à environ 1,5 % par année.

11. ÉVENTUALITÉS

Au cours de l'exercice, des plaintes et griefs ont été déposés contre la commission scolaire par des employés. De l'avis de la direction, il est présentement impossible d'évaluer le dénouement de ces litiges et le montant, le cas échéant, que la commission scolaire pourrait être appelée à verser. Conséquemment, aucune provision ne figure aux états financiers.



COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2014

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la commission scolaire est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La commission scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191.

De plus, la commission scolaire exerce une influence notable à la Fondation de l'école du Méandre, la Fondation de l'école polyvalente Saint-Joseph et la Fondation du Centre de formation professionnelle Mont-Laurier. La fondation de l'école du Méandre a versé au cours de l'exercice à la commission scolaire un montant de 49 233 \$ (2013 – nil) pour l'achat d'immobilisations corporelles.

La commission scolaire a versé au cours de l'exercice un montant de 51 660 \$ (2013 - 25 548 \$) à des sociétés dont les actionnaires sont des administrateurs de la commission scolaire pour l'achat de biens et services.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2013 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2014.

